

M. Michener parle français couramment. J'espère que la Chambre reconnaîtra donc en lui un homme tout désigné pour agir en qualité d'Orateur du vingt-troisième parlement. Monsieur Raymond, je propose donc, avec l'appui du chef de l'opposition (M. St-Laurent):

Que M. Roland Michener, député de la circonscription électorale de St. Paul's, occupe le fauteuil de la Chambre à titre d'Orateur.

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (chef de l'opposition):** Monsieur Raymond, lorsque le premier ministre m'a demandé si j'aimerais appuyer sa motion visant la nomination de M. Michener comme Orateur, j'ai dit que je le ferais volontiers.

Je suis membre de la Chambre des communes depuis 1942 et, pendant tout le temps que j'ai été ici, nous avons eu des Orateurs qui ont dignement maintenu les plus belles traditions de notre régime parlementaire britannique.

Au cours des années écoulées depuis que M. Michener a été élu pour la première fois à la Chambre, il a toujours, comme ceux d'entre nous qui étaient ici ont pu s'en rendre compte, assisté assidûment aux séances de la Chambre et observé scrupuleusement les règles de la Chambre et tous ses usages anciens. Ses antécédents, dont le premier ministre (M. Diefenbaker) a parlé en des termes si appropriés, son passé comme député et ce que nous savons de lui en tant qu'homme nous apparaissent à nous tous, je pense, comme de bons augures pour l'avenir.

Dans l'espoir assuré,—et j'appuie sur ces mots,—que M. Michener servira bien la Chambre à titre d'Orateur et qu'il présidera à nos délibérations avec compétence, dignité et impartialité, je suis heureux d'appuyer la motion du premier ministre.

**M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggart):** Monsieur Raymond, ainsi que le veut l'usage établi, je me joins maintenant au premier ministre (M. Diefenbaker) et au chef de l'opposition (M. St-Laurent) pour appuyer la nomination du nouvel Orateur du Parlement. Le premier ministre a décrit à la chambre, et ce faisant à tout le pays, les fonctions de l'Orateur de notre Parlement et des parlements comme le nôtre dans tout le Commonwealth. Il a mentionné que l'une des fonctions de l'Orateur est de veiller à ce que chaque député soit convenablement protégé et convenablement traité dans cette enceinte.

Qu'il me soit permis de déclarer que, selon moi, l'une des principales fonctions de l'Orateur consiste, non seulement à protéger les droits individuels de chaque membre de la Chambre, mais à protéger les groupes qui peuvent être en minorité. En effet, au cours de la longue histoire britannique, lorsque

l'Orateur, ainsi qu'on l'a dit, occupait une position impliquant, non seulement des obligations, mais aussi des dangers, ce rôle a été parfois la fonction primordiale de l'Orateur.

Très souvent, et aujourd'hui particulièrement, le souvenir de l'un des plus grands Orateurs du Parlement britannique, M. l'Orateur Lenthall, me revient à la mémoire. Je rappelle encore aujourd'hui, comme je l'ai fait en d'autres occasions, que, lorsque Charles 1<sup>er</sup> s'est présenté à la Chambre des communes, en 1642, pour réclamer le droit de faire arrêter cinq députés qui lui avaient déplu, Lenthall s'est tourné vers le roi pour lui dire:

Je n'ai d'yeux pour voir, et de langue pour parler en cet endroit, que dans la mesure où la Chambre, dont je suis ici le serviteur, veut bien me l'ordonner.

L'Orateur se proclamait ainsi le protecteur des droits d'une petite minorité. La Chambre actuelle est bien différente de toutes celles dont j'ai fait partie jusqu'ici, et j'en suis à ma sixième législature depuis 1935. Il n'y a pas de majorité à la Chambre, mais plusieurs minorités. M. l'Orateur aura donc une fonction particulière à remplir; j'ai confiance que M. Michener s'efforcera de s'acquitter impartialement de ses obligations et d'accorder à la minorité, grande ou petite, toute la considération et la protection qu'elle mérite.

Le premier ministre a dit que M. l'Orateur occupera le fauteuil. Évidemment, les fonctions de l'Orateur de la Chambre des communes ne consistent pas uniquement en celles d'un président, choisi pour diriger les débats. Il est le champion des droits du Parlement. Contre qui? Contre le pouvoir exécutif. Je rappelle au Gouvernement,—ce pouvoir exécutif,—qu'une fonction importante de l'Orateur consiste à protéger la Chambre contre le pouvoir exécutif. L'Orateur est le gardien des droits et privilèges qui nous ont été transmis après de longs siècles de lutte. De fait, parce qu'il est le *first commoner*, il joue, sous le régime de notre constitution même, un rôle essentiel et bien spécial, que nous reconnaissons en ce jour où le Parlement est inauguré par Sa Majesté la Reine elle-même.

Je m'unis donc au premier ministre (M. Diefenbaker) et au chef de l'opposition (M. St-Laurent) pour appuyer l'élection de M. Michener à titre d'Orateur du Parlement et pour lui assurer qu'il peut compter sur notre entière collaboration. Je souhaite et je ne doute pas qu'il remplisse son mandat avec la plus grande distinction et qu'il s'acquitte de ses fonctions en conformité des précédents historiques si solidement établis, avec le temps, dans le premier des Parlements aussi bien que dans ce plus jeune Parlement.